

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Installations classées pour la protection de l'environnement et mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon par déclaration de projet**

### **COMMUNE DE LYS-HAUT-LAYON**

En raison d'un défaut de publicité de l'avis d'enquête publique dans deux journaux locaux diffusés dans les départements des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire imputable au prestataire en charge de ladite publicité, l'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 – n°62 du 10 mars 2023 ne pourra pas se tenir dans les conditions initialement fixées.

L'enquête publique se déroulera selon les modalités suivantes :

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 – n°72 du 23 mars 2023, une enquête publique unique est ouverte en mairie de LYS-HAUT-LAYON, du mardi 18 avril 2023 à 9h00, heure d'ouverture de l'enquête publique, au mercredi 24 mai 2023 à 17h00, heure de clôture de l'enquête publique, soit pour une période de 37 jours, sur les demandes présentées par M. le président de la société LE CHAMP DU MOULIN ENERGIES SAS, dont le siège social est situé 7, place du Champ de Foire 29270 CARHAIX-PLOUGUER, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien Le Champ du Moulin, comprenant 3 éoliennes et un poste de livraison, situé à Nueil sur Layon - Les Cerqueux sous Passavant 49310 LYS-HAUT-LAYON, et par M. Médéric THOMAS, maire de LYS-HAUT-LAYON, en vertu d'une délibération du 5 novembre 2020 en vue de statuer sur le caractère d'intérêt général du projet éolien du Champ du Moulin, permettant le recours à une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon, d'obtenir la mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon.

Cette demande, constituée conformément aux articles R 181-12 et suivants du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact tenant également lieu d'évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon et son résumé non technique, ainsi que l'avis délibéré de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis en application de l'article R 122-9 du code de l'environnement. Il comprend également l'ensemble des documents relatifs à la mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de LYS-HAUT-LAYON, siège de l'enquête publique, et à la mairie déléguée de Nueil-sur-Layon afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie de LYS-HAUT-LAYON-hôtel de ville 10 place Charles de Gaulle-BP 27-Vihiers-49310 LYS-HAUT-LAYON : le lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h – le mardi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h – le vendredi de 9h à 16h ; mairie déléguée de Nueil-sur-Layon-7, rue de la mairie-Nueil-sur-Layon-49560 LYS-HAUT-LAYON : du mardi au vendredi de 10h à 12h). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de LYS-HAUT-LAYON, qui les annexera au registre d'enquête. Le public pourra également consigner ses observations sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/4538> ou envoyées à l'adresse [enquete-publique-4538@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4538@registre-dematerialise.fr). Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>). Il sera en outre consultable sur un poste

informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières, place Michel Debré 49934 Angers cedex 9) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Monsieur Jean-Claude MORINIÈRE, chargé de mission retraité, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 8 mars 2023, recevra en personne les observations du public, les :

- **mardi 18 avril 2023 de 9h à 12h en mairie de LYS-HAUT-LAYON**
- **mercredi 3 mai 2023 de 10h à 12h en mairie déléguée de NUEIL-SUR-LAYON**
- **mercredi 10 mai 2023 de 9h à 12h en mairie de LYS-HAUT-LAYON**
- **mercredi 24 mai 2023 de 14h30 à 17h en mairie de LYS-HAUT-LAYON**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire à l'adresse susmentionnée – Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de LYS-HAUT-LAYON, à la mairie déléguée de NUEIL-SUR-LAYON, à la préfecture de Maine-et-Loire à l'adresse susmentionnée – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

La décision d'autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire. La décision de la mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon sera prise par le Président de l'Agglomération du Choletais.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de la société LE CHAMP DU MOULIN ENERGIES SAS, 7 place du Champ de Foire – 29270 CARHAIX-PLOUGUER ou à l'adresse électronique suivante : [infos@arvro-energies.fr](mailto:infos@arvro-energies.fr) ou par téléphone au 02 98 99 47 62.

Le présent avis et le dossier, seront publiés sur le site Internet des services de l'État en Maine-et-Loire. Les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiées dans les meilleurs délais sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/4538> et visibles par tous pendant toute la durée de l'enquête publique.